

BAREME HONORAIRES LOCATION / VENTE

Applicable à partir du 02/01/2023 - T.V.A incluse au taux de 20 %

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération deviendra immédiatement exigible.

LOCATION ANNUELLE HABITATION MIXTE (1) ET MEUBLÉE (1)		
En ZONE TENDUES (St Nazaire, Trignac, Pornichet, La Baule, Guérande...) Visite Constitution du dossier Rédaction du bail	A la charge du LOCATAIRE	10 € du m² <i>A régler à la signature du bail</i>
	A la charge du PROPRIETAIRE	10 € du m² <i>A régler à la signature du bail</i>
Etat des lieux d'entrée	A la charge du LOCATAIRE	3€ du m² <i>A régler à la signature du bail</i>
	A la charge du PROPRIETAIRE	3€ du m² <i>A régler à la signature du bail</i>
Rédaction du bail seul	160 € TTC	Sur demande d'un propriétaire BAILLEUR
(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1 ^{er} Août 2014		

LOCATION DE GARAGES PARKINGS ET BOXS		
40% du loyer annuel	50 % à la charge du locataire	50% à la charge du propriétaire

VENTE DE BIENS D'HABITATION ET FONDS DE COMMERCE	
Tranche de prix net vendeur en euros	Forfait des honoraires ou Pourcentage TTC
Jusqu'à 100 000 €	5 000 € TTC
100 001 € à 150 000 €	7 500 € TTC
150 001 € à 200 000 €	6% TTC
200 001 € à 300 000 €	5,5% TTC
300 001 € à 450 000 €	5% TTC
450 001 € à 600 000 €	4,5 % TTC
600 001 à 650 000 €	4% TTC
650 001 à 700 000 €	3,5% TTC
Au-delà de 700 001 €	3% TTC
Vente d'un lot détaché Garage, Grenier, Cave	2500 € TTC
Honoraires agence TTC à la charge de l'acquéreur sauf si le mandat est à la charge du vendeur	

Agence ne recevant aucun fonds pour compte de mandat